



Indivision frais pour ceder ma part

Par **mayonnette37100**, le **02/06/2015** à **22:01**

Bonjour,

Je souhaiterais ceder (gratuitement) ma part d'une indivision à un autre héritier. La valeur du bien est de 2000€ pour 5 parts. La succession est clôturée depuis plusieurs années. J'ai fait la demande au notaire, mais il me répond que j'aurai trop de frais. Pourriez vous me dire ce qu'il en est ? Cordialement

Par **domat**, le **02/06/2015** à **23:10**

bjr,

dans tout acte notarié, il y a des frais fixes incompressibles,
peu importe la valeur de la donation.

mais si vous êtes d'accord pour payer des frais supérieurs à la valeur de la donation, la donation est possible.

il existe des sites de calcul de frais notariés.

cdt